

BIENVENUE CHEZ GENERALI !

Vous êtes employeur et à ce titre vous venez de mettre en place un contrat de Santé collectif. Retrouvez dans cette fiche tous les éléments nécessaires à la prise en main de votre contrat.

VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN



Activer et prendre en main votre **espace client**.



Payer vos cotisations en ligne.



Effectuer vos démarches en ligne en toute autonomie.

Comment ça marche ?

C'est simple, cliquez sur les différents contenus ci-dessous pour accéder à l'information souhaitée.

ACTIVER VOTRE ESPACE CLIENT

Votre espace client est une plateforme unique et sécurisée, vous permettant de gérer votre contrat en ligne en toute simplicité.

Vous gagnez en autonomie et en efficacité dans la gestion quotidienne de votre contrat pour :

- consulter votre contrat ;
- demander un document ;
- effectuer une demande de changement de RIB.

Vous allez recevoir par mail vos identifiants entreprise pour activer votre espace afin de bénéficier de l'ensemble des services en ligne.



PRÉSENTATION DE L'ESPACE CLIENT ET DE SES FONCTIONNALITÉS

En savoir plus



Des difficultés avec votre espace client ?
Contactez-nous au serviceclientinternet@generali.fr

INVITER VOS SALARIÉS À S’AFFILIER

C’est simple rapide et sécurisé.

Affiliation d’un salarié

INFORMER VOS SALARIÉS

■ ACTIVATION DE L’ESPACE SALARIÉ

Vos collaborateurs disposent également de leur espace client salarié. Ils peuvent l’activer sur ordinateur ou sur mobile via l’appli Mon Generali*.



Après activation de cet espace, vos salariés peuvent gérer leur contrat santé collectif et ajouter leurs ayants-droits rapidement, le tout directement en ligne.

PAYER VOS COTISATIONS

Plus simple, plus rapide, plus fiable : ayez le réflexe Déclaration Sociale Nominative (DSN) !
Retrouvez toutes les informations pratiques en suivant le lien ci-dessous.

Paiement des cotisations/DSN

EFFECTUER VOS DÉMARCHES EN LIGNE EN TOUTE AUTONOMIE

Depuis votre espace client, en plus d’assurer la gestion quotidienne de votre contrat collectif, vous pouvez réaliser en toute autonomie les démarches relatives à vos salariés.

■ Pour toutes vos démarches administratives, rendez-vous sur votre **Espace client**

■ Puis sur la page : **mes demandes en ligne** dans la rubrique Santé Entreprise, vous pourrez :

- demander un document ;
- gérer les modalités de paiements de mes cotisations ;
- prendre connaissance des différents services proposés à vos salariés.



Pour toute question juridique, fiscale ou sociale relative à votre contrat, votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.



*Pour télécharger gratuitement l’application Mon Generali - Assurance, rendez-vous sur :

App Store
ou Google PlayTM Store.

App Store et Google PlayTM Store sont des marques déposées respectivement par Apple Inc. et Google Inc.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l’étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l’assureur.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris, N° d’identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d’assurances sous le numéro 026.



GENERALI